

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 janvier 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Paul Poulin</b>	(représentant Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Lucie Gagnon</b>	(Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Hector Provençal</b>	(Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Ouverture de la session à 19h30.

**2016-01-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**

**05 - RENCONTRE(S).**

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**8.01 - Émission de certificat de conformité.**

**08.01.01 - Saint-Camille : Création nouvelle zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain.**

**08.02 - Projet de modification au schéma d'aménagement au règlement no 122-15 (avis de motion).**

**08.03 - Projet de modification au schéma d'aménagement au règlement no 123-15 (avis de motion).**

**08.04 - Demande d'avis de la CPTAQ : Projet de construction d'un garage pour la surfaceuse du Club de motoneige de Beauce-Sud (Saint-Prosper).**

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Projets locaux.**

**10.01.01 - Aménagements intérieurs et extérieurs au centre communautaire et embellissement du village : Municipalité de Saint-Luc.**

**10.01.02 - Aménagement cour d'école : École Trait-d'Union de Saint-Prosper.**

**10.01.03 - Embellissement du village dans le cadre du centenaire : Municipalité de Saint-Cyprien.**

**10.01.04 - Achat d'équipements spécialisés parc du Ruisseau : Municipalité de Lac-Étchemin.**

**10.02 - Projets régionaux.**

**10.02.01 - Promotion touristique du territoire : MRC des Etchemins.**

**10.02.02 - Ressource partagée en loisir: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

**10.02.03 - Jeux Intervillages des Etchemins : Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine.**

**10.03 - État des disponibilités budgétaires du pacte rural (2014-2016).**

**10.04 - Adoption du tableau de partage de l'enveloppe du pacte rural 2016-2017.**

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

**11.02 - Grief numéro 2015-01.**

**11.03 - Parc régional du Massif du Sud.**

**11.04 - Société d'habitation du Québec (SHQ).**

**11.05 - Société d'habitation du Québec (SHQ).**

**11.06 - Cameron ressources humaines.**

**11.07 - La Maison du Tournant.**

**11.08 - Nouvel Essor.**

**11.09 - Transfert de fonds provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) vers le Comité développement économique des Etchemins (DÉE).**

**11.10 - Jeux intervillages des Etchemins.**

**11.11 - Schéma de couverture de risques incendie.**

**12 - ADMINISTRATION:**

**12.01 - Liste des comptes à payer.**

**12.02 - État des encaissements et déboursés.**

**13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

**13.01 - Etchemins en forme.**

**13.02 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

**13.03 - Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).**

**13.04** - MRC de la Nouvelle-Beauce.

**13.05** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**13.06** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**14** - VARIA.

**15** - PÉRIODE DE QUESTIONS.

**16** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

**2016-01-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**

Le Comité administratif n'a pas siégé en décembre.

**05 - RENCONTRE(S).**

- Présentation faite par Madame Lucie Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Louis et Monsieur Mathieu Baillargeon, agent de développement à la MRC des Etchemins, concernant le projet « Accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées ».

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 - Émission de certificat de conformité.**

2016-01-03

**08.01.01 Saint-Camille : Création nouvelle zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 7 décembre 2015, les règlements nos 442-2015 et 443-2015 et adopté le règlement no 444-2015 le 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement no 349), le règlement de zonage (no 354) et le règlement sur les permis et certificats (no 353) afin de créer une nouvelle zone industrielle à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 442-2015, 443-2015 et 444-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint à délivrer, conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**08.02 - Projet de modification au schéma d'aménagement au règlement no 122-15 (avis de motion).**

**AVIS DE MOTION**

Je, Denis Beaulieu, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no 78-05 (règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement (SADR)) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet :

- d'ajuster les limites municipales suite à l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie au territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie;
- de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

---

Denis Beaulieu, maire

**08.03 - Projet de modification au schéma d'aménagement au règlement no 123-15 (avis de motion).**

**AVIS DE MOTION**

Je, Adélarde Couture, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no 78-05 (règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement (SADR)) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet :

- de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Lac-Etchemin.

---

Adélarde Couture, maire

**2016-01-04**

**08.04 - Demande d'avis de la CPTAQ : Projet de construction d'un garage pour la surfaceuse du Club de motoneige de Beauce-Sud (Saint-Prosper).**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de construction d'un garage pour la surfaceuse du Club de motoneige de Beauce-Sud, la Municipalité de Saint-Prosper a adressé une demande d'autorisation à la CPTAQ étant donné que le projet est localisé en zone agricole permanente (dossier 411206, CPTAQ);

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles préparée par Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposée en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que la demande d'autorisation préparée par la Municipalité de Saint-Prosper, propriétaire du terrain visé par le projet, devrait être accordée, et ce, considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe);

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

- Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 11 janvier 2016.

**10.01 - Projets locaux.**

2016-01-05

**10.01.01 Aménagements intérieurs et extérieurs au centre communautaire et embellissement du village : Municipalité de Saint-Luc.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 25 423,80 \$      Coût du projet : 164 068,85 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 25 423,80 \$ à la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet Aménagements intérieurs/extérieurs au centre communautaire et embellissement du village.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-01-06

**10.01.02 Aménagement cour d'école : École Trait-d'Union de Saint-Prosper.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'École Trait-d'Union de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-

Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 5 000,00 \$      Coût du projet : 92 975,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 5 000,00 \$ à l'École Trait-d'Union de Saint-Prosper pour le projet Aménagement de la cour d'école.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-07      10.01.03 Embellissement du village dans le cadre du centenaire :  
Municipalité de Saint-Cyprien.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 13 414,38 \$      Coût du projet : 16 768,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 13 414,38 \$ à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet Embellissement du village dans le cadre du centenaire.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-01-08

**10.01.04 Achat d'équipements spécialisés parc du Ruisseau :  
Municipalité de Lac-Etchemin.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 14 967,30 \$      Coût du projet : 20 252,09 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 14 967,30 \$ à la Municipalité de Lac-Etchemin pour le projet Achat d'équipements spécialisés parc du Ruisseau.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet suppléant, Monsieur Denis Laflamme et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.02 - Projets régionaux.**

2016-01-09

**10.02.01 Promotion touristique du territoire : MRC des Etchemins.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la MRC des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 11 730,00 \$      Coût du projet : 23 459,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 11 730,00 \$ à la MRC des Etchemins pour le projet Promotion touristique du territoire.*

*Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale du Pacte rural.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-01-10

**10.02.02 Ressource partagée en loisir: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 14 076,80 \$      Coût du projet : 35 192,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 14 076,80 \$ à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet Ressource partagée en loisir. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale du Pacte rural.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-01-11

**10.02.03 Jeux Intervillages des Etchemins : Œuvre des loisirs de Sainte-Justine.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'Œuvre des loisirs de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 9 200,00 \$      Coût du projet : 15 350,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 9 200,00 \$ à l'Œuvre des loisirs de Sainte-Justine pour le projet Les jeux intervillages des Etchemins. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale du Pacte rural.*

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **10.03 - État des disponibilités budgétaires du pacte rural (2014-2016).**

2016-01-12

### **10.04 - Adoption du tableau de partage de l'enveloppe du Pacte rural 2016-2017.**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) tableaux de partage de l'enveloppe du Pacte rural 2016-2017 ont été présentés à la table du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les maires doivent prendre une décision concernant le maintien ou l'abandon de la portion prévue pour les projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des maires sont en accord avec le tableau indiquant qu'aucune somme d'argent ne soit affectée aux projets régionaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion concernant l'indice de dévitalisation négatif datant de 2006, le vote est demandé;

11 votes pour la proposition représentant 73,22 % de la population  
2 votes contre la proposition représentant 26,78 % de la population

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

APPUYEZ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le tableau de partage de l'enveloppe du Pacte rural 2016-2017 soit et est adopté tel que reproduit ci-après.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

MRC des Etchemins

**Tableau partage enveloppe Pacte rural 2016-2017**

Parts égales:	<b>178 227,50 \$</b>	<b>50%</b>
Selon population:	<b>89 113,75 \$</b>	<b>25%</b>
Mun. Dévitalisées :	<b>89 113,75 \$</b>	<b>25%</b>
Projets régionaux:	<b>- \$</b>	<b>0%</b>

**Enveloppe totale: 356 455,00 \$ 100%**

	Population	Pourcentage	Indice dév. Nég.	Pourcentage	Enveloppe Pacte rural 2016-2017 (sans env. régionale)			
	2016	2016	2006	2006	Population	Parts égales	Mun. Dévital.	Total
Lac- Etchemin	3 896	23,19 %	-	-	20 665,90 \$	13 709,81 \$	- \$	<b>34 375,71 \$</b>
Sainte- Aurélie	923	5,49 %	1,37	4,35 %	4 895,95 \$	13 709,81 \$	3 878,20 \$	<b>22 483,96 \$</b>
Saint- Benjamin	882	5,25 %	-		4 678,47 \$	13 709,81 \$	- \$	<b>18 388,28 \$</b>
Saint- Camille	808	4,81 %	3,92	12,45 %	4 285,95 \$	13 709,81 \$	11 096,76 \$	<b>29 092,51 \$</b>
Saint- Cyprien	509	3,03 %	4,04	12,83 %	2 699,93 \$	13 709,81 \$	11 436,45 \$	<b>27 846,20 \$</b>
Sainte- Justine	1 796	10,69 %	-		9 526,68 \$	13 709,81 \$	- \$	<b>23 236,49 \$</b>
Saint- Louis	414	2,46 %	5,73	18,20 %	2 196,02 \$	13 709,81 \$	16 220,51 \$	<b>32 126,34 \$</b>
Saint- Luc	465	2,77 %	-		2 466,54 \$	13 709,81 \$	- \$	<b>16 176,35 \$</b>
Saint- Magloire	705	4,20 %	6,57	20,87 %	3 739,59 \$	13 709,81 \$	18 598,39 \$	<b>36 047,79 \$</b>
Saint- Prosper	3 615	21,52 %	-		19 175,37 \$	13 709,81 \$	- \$	<b>32 885,18 \$</b>
Sainte- Rose	753	4,48 %	0,81	2,57 %	3 994,21 \$	13 709,81 \$	2 292,95 \$	<b>19 996,97 \$</b>
Sainte- Sabine	370	2,20 %	6,40	20,33 %	1 962,62 \$	13 709,81 \$	18 117,15 \$	<b>33 789,59 \$</b>
Saint- Zacharie	1 664	9,90 %	2,64	8,39 %	8 826,50 \$	13 709,81 \$	7 473,33 \$	<b>30 009,64 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>16 800</b>	<b>100 %</b>	<b>31,48</b>	<b>100 %</b>	<b>89 113,75 \$</b>	<b>178 227,50 \$</b>	<b>89 113,75 \$</b>	<b>356 455,00 \$</b>

**Enveloppe totale 2015-2016: 376 455 \$**

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2016-01-13

**11.02 - Grief numéro 2015-01.**

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) adressée à Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, en date du 21 décembre 2015 laquelle demandait de bien vouloir transmettre le grief numéro 2015-01 au Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris acte de ladite demande ci-devant mentionnée lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2016 et que suite à l'analyse de la demande du SCFP, le Conseil de la MRC des Etchemins maintient sa décision telle que soumise au président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section local 4179, Monsieur Jean-François Morin, en date du 16 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE soit maintenue la décision du Conseil de la MRC des Etchemins telle que stipulée dans la lettre rédigée par Monsieur Luc Leclerc dont copie conforme apparaît ci-après.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PAR COURRIEL

Lac-Etchemin, le 16 décembre 2015

Monsieur Jean-François Morin  
Président  
Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4179  
1137, Route 277  
Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0

**Objet : Réponse au dépôt du grief 2015-01**

Monsieur,

La présente lettre fait suite au dépôt du grief 2015-01 en date du 4 décembre dernier.

Nous ne ferons pas droit à votre grief et nous maintenons la décision prise par la MRC des Etchemins.

Par ailleurs, nous demeurons disponibles pour en discuter à votre convenance. Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc Leclerc  
Directeur général de la MRC Les Etchemins

c.c. Salariés visés  
Conseil de la MRC

**2016-01-14**

**11.03 - Parc régional du Massif du Sud.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,  
ET RÉSOLU

QUE soit confirmée la nomination de Monsieur Harold Gagnon, préfet de la MRC des Etchemins, pour siéger au conseil d'administration de la Corporation d'Aménagement et de Développement du Massif du Sud (CADMS).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-15**

**11.04 - Société d'habitation du Québec (SHQ).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE soit ratifiée l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme RénoRégion (PRR);

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-16**

**11.05 - Société d'habitation du Québec (SHQ).**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le maximum de l'évaluation municipale pour l'admissibilité au programme RénoRégion soit maintenu à quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-17**

**11.06 - Cameron ressources humaines.**

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par la firme Cameron ressources humaines concernant la proposition d'entente pour des ateliers de développement des compétences en gestion des ressources humaines, spécifiquement dédiés aux maires et directeurs généraux des municipalités de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont pris connaissance de ladite entente au préalable;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins ne peut donner suite au projet d'entente tel que soumis faute de disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.07 - La Maison du Tournant.**

La Maison du Tournant sollicite notre appui financier pour leur premier super-spectacle bénéfice qui aura lieu en juin 2016.

La demande a déjà été transmise aux municipalités du territoire de la MRC des Etchemins.

**2016-01-18**

**11.08 - Nouvel Essor.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de commandite de l'organisme Nouvel Essor pour faire l'achat de gilets (t-shirt) de couleur pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-19**

**11.09 - Transfert de fonds provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) vers le Comité développement économique des Etchemins (DÉE).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

De procéder au transfert de la somme de cent soixante-quinze mille dollars (175 000 \$) en provenance du Fonds de développement des territoires (FDT) vers le fonds d'opération du Comité développement économique des Etchemins (DÉE).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-20**

**11.10 - Jeux intervillages des Etchemins.**

CONSIDÉRANT la demande du Comité jeux intervillages des Etchemins demandant à ce que l'assureur de la MRC des Etchemins, PMT Roy, couvre la responsabilité de l'activité ainsi que les 6 membres du comité organisateur de l'événement qui aura lieu le 20 août 2016 à l'Éco-Parc des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

D'accepter la demande du comité organisateur des jeux intervillages des Etchemins pour la couverture de l'événement et des 6 membres;

QUE soit acheminée ladite résolution au comité organisateur des jeux intervillages des Etchemins ainsi qu'à l'assureur PMT Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-01-21**

**11.11 - Schéma de couverture de risques incendie.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins a dépassé le délai prescrit de 90 jours pour la publication et l'approbation finale par le Conseil de la MRC des Etchemins pour le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QU'une demande de nouvelle attestation est exigée par le ministère de la Sécurité publique afin de respecter les articles 23 et 24 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins fera parvenir une nouvelle demande d'attestation au ministère de la Sécurité publique le plus rapidement possible afin de se conformer aux processus d'adoption du schéma de couverture de risques incendie tel que prescrit par la Loi;

QUE ladite résolution soit également envoyée à Madame Amélie Rhéaume, conseillère en sécurité publique ainsi qu'à Madame Sylvie Mathurin, chef de service au sein du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12 - ADMINISTRATION:**

**2016-01-22**

**12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante et un dollars et cinq cents (293 851,05 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

#### **13.01 - Etchemins en forme.**

Invitation pour un souper-rencontre suivi d'une conférence publique avec Monsieur Jimmy Sévigny (conférencier et coach personnel) le 12 janvier 2016 à compter de 16h30 à l'école Polyvalente des Abénaquis de Saint-Prosper.

#### **13.02 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

Copie de la résolution adoptée lors de la séance régulière du 7 décembre 2015 concernant les dates de la tenue des réunions de conseil municipal pour 2016.

#### **13.03 - Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).**

Fonds local d'investissement.

#### **13.04 - MRC de la Nouvelle-Beauce.**

Moisson Beauce - Récupération alimentaire des viandes en supermarché.

#### **13.05 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

Réception du montant de cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (176 899,00 \$) dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

#### **13.06 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

Point d'information provenant du MAMOT par Monsieur Pierre Drouin, directeur régional par intérim.

**2016-01-23**

### **14 - VARIA.**

14.01 Plan de visibilité pour la Foire d'emploi des Etchemins, édition 2016 en collaboration avec le Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins (CJE) et le Service d'accroissement en employabilité de la main-d'œuvre (SAEMO);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

D'accepter de participer à l'événement Foire d'emploi des Etchemins, édition 2016 pour un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

14.02 Monsieur le maire Denis Boutin demande à faire l'ajout du point  
Carrière et sablière;

14.03 Madame la mairesse Lucie Gagnon demande à faire l'ajout du  
point Assemblée générale de la Ressourcerie Bellechasse le  
4 février 2016 (détails à venir).

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est soumise.

**2016-01-24**

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER